

L'arrêté INB du 7 Février 2012

Dispositions applicables à l'ensemble des activités

Durée : 1 jour

Tarif : 600 € HT

Moyens pédagogiques

Exposés avec support illustré de cas pratique
Déjeuner-rencontre avec l'intervenant

Prérequis

Profil équivalent au niveau I ou II de l'éducation nationale technique et/ou scientifique

Pour qui

Chefs de projet, Bureaux d'études, Méthodes, R&D, Qualité

Formateur

Expert et/ou spécialiste de métier

Modalités d'évaluation

Fiche d'appréciation et auto-évaluation remis en fin de formation

Lieux

PARIS / LYON

Sessions intra- entreprises sur demande

Nous contacter

Pour plus d'informations
Tél : +33 1 69 59 27 27
formation@sector-group.net

Objectifs

En 2006, une refonte du régime juridique encadrant les activités de la filière nucléaire a été engagée avec la loi « TSN » codifiée depuis dans le code de l'environnement. Cette loi a été précisée, par plusieurs décrets ainsi que par l'arrêté « INB » qui ajoute un troisième étage à ce dispositif réglementaire pour y détailler les règles, prescriptions, niveaux et conditions d'exécution.

Applicable depuis le 1^{er} juillet 2013, cet arrêté fixe pour les décennies à venir un champ réglementaire applicable à toutes les phases de vie des INB et permet de structurer aussi bien les activités d'ingénierie d'études que d'exploitation et de démantèlement.

La formation a pour objectifs de présenter de manière globale l'arrêté puis d'approfondir les méthodes d'organisation ainsi que les démonstrations attendues pour s'y conformer (titre II et III) .

Programme

Cadre général de la réglementation

- Hiérarchie des textes réglementaires
- Loi TSN
- Principaux acteurs de la réglementation

- Politique en matière de protections des intérêts
- Compréhension et application des notions d'EIP, AIP et ED
- Gestion des écarts
- Amélioration continue

Anciens arrêtés et nouveauté de l'arrêté INB

- Réglementation abrogée
- Zoom sur l'arrêté Qualité
- Nouvelles notions

Démonstration de sûreté nucléaire (titre III)

- Principe de défense en profondeur
- Objectif et réalisation d'une démonstration de sûreté
- Mise en relation de la démonstration de sûreté et des notions d'EIP, AIP et ED définies au titre II.

Présentation de l'arrêté INB

- Présentation/origine/structure
- Compréhension des domaines couverts par l'arrêté

Application du titre II « organisation et responsabilité »

- Surveillance des intervenants extérieurs

TSN = Transparence en Sécurité Nucléaire

EIP = Élément Important pour la Protection

AIP = Activité Importante pour la Protection

ED = Exigence Définie